

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation pour
réceptionner les listes de candidats au
Conseil d'administration du Centre de
gestion
N° 2026-07 CDG

LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARIEGE

VU :

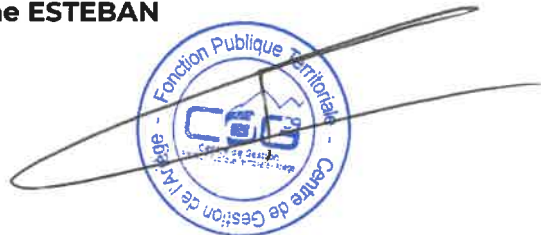
- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le Code électoral
- Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Arrête

ARTICLE 1 :

La Présidente du centre de gestion donne délégation à Monsieur Frédéric DEDIEU pour réceptionner les listes de candidats au Conseil d'administration du Centre de gestion et de délivrer le récépissé de dépôt des listes.

La Présidente, le 20 mai 2026
Martine ESTEBAN



LA PRESIDENTE

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - 68 rue Raymond IV 31000 Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publicité
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.